

Congrès du GIS, 2011.

Articles issus de l'atelier 2-2, «Les effets sur les mobilisations collectives : la prise en compte des acteurs de la société civile et la mise à l'épreuve des savoirs scientifiques».
Textes de : Emmanuelle Cheyns ; Eve Bureau ; Marc Audétat, Danielle Bütschi Häberlin, Jean-Christophe Graz, Christophe Hauert et Alain Kaufmann ; Katharina Schlierf et Rémi Barbier.

Texte introductif (Emmanuel Picavet [université de Franche-Comté] et Pieter Leroy [université de Nimègue]).

Les contributions abordent sous plusieurs angles les rapports entre normes locales et normes générales de la participation. L'interaction entre les deux niveaux, dans les cas où elle est directement pertinente (car explicative des interactions sociales ou de leurs enjeux), s'avère moins linéaire que les chemins directs d'une descente « de haut en base » (mise en application) ou d'une remontée « de bas en haut » (constitution des normes générales à partir des expériences locales).

Un rôle clé est tenu, dans les délibérations et les fonctionnements institutionnels couverts dans ces études de cas, par des opérations d'interprétation des principes qui circulent et qui sont au moins partiellement endossés (ou pris comme références) par les acteurs sociaux. Un rôle très important est également tenu par diverses opérations de filtrage des revendications, comme l'illustre l'étude sur les initiatives *multi-stakeholders* dans les concertations sur le commerce du soja et l'agriculture « durable ». Une controverse sur le « substantiel » se traduit ou s'exprime souvent par des discussions sur le « procédural », autrement dit, sur les règles du jeu portant sur l'accès de uns ou des autres à certaines choses, sur leur participation à des décisions ou actions, sur leur implication dans la communication autour de certains enjeux, etc. Cela se produit souvent à partir de considérations de style ou de mise en forme (modalités de preuve, publicité ou non de l'information, modes de calcul – par exemple, pour l'« empreinte écologique » ou le « bilan carbone » dans la gestion des déchets ménagers), ce qui pose assurément problème pour la prise en compte adéquate des ancrages locaux et des particularités culturelles, qu'il s'agisse de leur représentation, de leur simple expression ou encore de garanties au sujet de leur impact sur la décision et les normes.

Se pose alors un problème d'apprentissage des modalités du débat, en même temps que d'ouverture ou de fermeture des délibérations. Ces enjeux communiquent naturellement avec les thèmes abordés aujourd'hui, en philosophie politique, dans les théories émergentes de l'élaboration de compromis équilibrés en présence de désaccords maintenus (dans le sillage des travaux de S. Hampshire, P. Ricoeur, B. Dauenhauer et R. Bellamy notamment). Ils

doivent conduire à examiner aussi ce qui est en jeu dans le recadrage ou l'adaptation de principes généraux dans des contextes culturels et organisationnels particuliers, comme le rappelle l'étude sur la participation de patients aux soins de malades du SIDA au Cambodge.

Dans chaque cas, l'attention aux rapports entre formes de pouvoir formel, rôles sociaux et expertise mérite une attention particulière. A ce propos, le débat avec l'ensemble des participants a fait ressortir la complexité des rapports entre les normes du « justifiable » et les attitudes stratégiques des acteurs institutionnels. En effet, l'acceptation de normes servant à offrir des justifications n'implique pas seulement des attitudes de croyance, mais aussi des préoccupations qui ont trait à la stratégie des acteurs, à l'expertise qui leur est reconnue et au partage des rôles entre les institutions.

A cet égard, les contributions réunies illustrent un double rôle des principes et des méthodes qui servent de support à la concertation : d'un côté, ils orientent la connaissance, l'argumentation, la justification à propos d'enjeux substantiels; d'un autre côté, ils ont un rôle dans la coordination, dans la structuration de l'interaction sociale, voire dans l'institutionnalisation des règles de cette interaction et des décisions qui en découlent. Ces deux aspects jouent un rôle dans des transferts d'autorité, comme le montre l'étude sur la participation à la normalisation.